



PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral, en date du 6 septembre 2013, une enquête publique concernant la demande d'autorisation en vue d'exploiter un parc éolien sur le territoire des communes de La Chapelle-Saint-Martin-en-Plaine et de Villexanton, présenté par la société VSB ENERGIES NOUVELLES, sera ouverte dans les mairies de LA CHAPELLE-SAINT-MARTIN-EN-PLAINE et VILLEXANTON, du 14 octobre 2013 au 14 novembre 2013 inclus.

Le dossier, comprenant notamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale :

- sera déposé dans les mairies de LA CHAPELLE-SAINT-MARTIN-EN-PLAINE et VILLEXANTON où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture des bureaux et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet ;

- pourra également être consulté dans les mairies d'AVARAY, CONCRIERS, COURBOUZON, LA MADELEINE-VILFROUIN, MAVES, MER, MULSANS, ROCHES, SÉRIS, SUÈVRES, TALCY, concernées par les risques et inconvénients dont l'établissement peut être la source, aux jours et heures d'ouverture de celles-ci.

Monsieur Daniel MASSON, officier de sapeurs pompiers de Paris en retraite, désigné en qualité de commissaire-enquêteur titulaire, se tiendra à la disposition du public :

- le lundi 14 octobre 2013 de 9h00 à 12h00 à la mairie de La Chapelle Saint Martin en Plaine,
- le jeudi 24 octobre 2013 de 9h00 à 12h00 à la mairie de Villexanton,
- le samedi 9 novembre 2013 de 9h00 à 12h00 à la mairie de La Chapelle Saint Martin en Plaine,
- le jeudi 14 novembre 2013 de 14h00 à 17h00 à la mairie de La Chapelle Saint Martin en Plaine.

Des observations pourront lui être adressées pendant la durée de l'enquête par voie postale dans les mairies de LA CHAPELLE-SAINT-MARTIN-EN-PLAINE et VILLEXANTON.

Le public pourra également obtenir des informations sur le projet auprès de Monsieur Guillaume LEROY et Monsieur Laurent GUILLAUME, société VSB ENERGIES NOUVELLES adresse : Espace Performance - Bâtiment I - 35750 SAINT GRÉGOIRE - tél : 02-99-23-99-50 – télécopie : 02-99-68-88-64.

Monsieur Guy SCHNOERING, délégué régional au tourisme en retraite, commissaire-enquêteur suppléant, exercera en cas d'empêchement de Monsieur MASSON, les fonctions de commissaire enquêteur jusqu'au terme de la procédure.

Après clôture de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur dans les mairies de LA CHAPELLE-SAINT-MARTIN-EN-PLAINE, VILLEXANTON et à la DDCSPP – Service protection de l'environnement, 34 avenue Maunoury à Blois, pendant une durée d'un an.

Les résumés non techniques de l'étude d'impact et de dangers ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables sur le site internet de la préfecture du Loir-et-Cher (www.loir-et-cher.pref.gouv.fr).

La décision préfectorale susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté de refus ou d'autorisation assorti de prescriptions.